



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
HORS DIRECTIONS
Secrétariat Général
0704-BZ

Le 12 septembre 2014

CONSEIL D'AGGLOMERATION
DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 A 17H30
PARC EXPO MULHOUSE

1

Désignation du secrétaire de séance

**1^{ère} partie : du projet de délibération 147C au
projet de délibération 163C**

HORS DIRECTIONS

- 2 Projet de délibération n°147C Installation d'une nouvelle conseillère communautaire (0704)
- 3 Projet de délibération n°148C Election d'un nouvel assesseur (0704)
- 4 Projet de délibération n°144C Désignation des délégués communautaires dans divers organismes extérieurs - Délibération complémentaire (0704)
- 5 Projet de délibération n°182C Représentation de Mulhouse Alsace Agglomération au Comité d'Administration du SCOT de la Région Mulhousienne (0704)
- 6 Projet de délibération n°155C Information du Conseil d'Agglomération sur les décisions prises par délégation (0704)
- 7 Projet de délibération n°22C Règlement Intérieur du Conseil d'Agglomération et du Bureau (07)
- 8 Projet de délibération n°116C Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (0501)
- 9 Projet de délibération n°117C Modulation du tarif de la Tascom pour 2015 (0502)
- 10 Projet de délibération 180C Transferts et créations de crédits (050)

ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS

- 11 Projet de délibération n°111C Versement d'aides dans le cadre du GERPLAN et de la politique environnementale de l'Agglomération (110)
- 12 Projet de délibération n°128C Convention en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) entre EDF, m2A et la Ville de Mulhouse (110)
- 13 Projet de délibération n°166C Rapport d'activité Soléa pour l'année 2013 (13)
- 14 Projet de délibération n°167C Rapport d'activités Domibus pour l'année 2013 (13)
- 15 Projet de délibération n°168C Financement de la Navette Bus Gare de Saint-Louis - EuroAirport (13)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- 16 Projet de délibération n°118C Emploi – Association Alsace Active – Subvention 2014 (213)
- 17 Projet de délibération n°119C Passation d'une convention m2A/Ville de Mulhouse/Université de Haute Alsace pour l'aménagement de l'éclairage du campus de l'Illberg (UHA) (21)
- 18 Projet de délibération n°120C Subvention de fonctionnement à l'association Alsace Tech (214)
- 19 Projet de délibération n°121C Enseignement supérieur – Subvention de fonctionnement à l'UHA 2014 (214)
- 20 Projet de délibération n°122C Subvention de fonctionnement à l'association HOPLA coupeuse d'entreprises (213)
- 21 Projet de délibération n°129C Aire de la Thur – Centre de création et d'activités nouvelles/choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public (211)
- 22 Projet de délibération n°130C Emploi : subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'édition 2014 du mois de l'économie sociale et solidaire en Alsace (213)
- 23 Projet de délibération n°132C Développement Economique - Participation financière complémentaire au projet "Ecotreve" dans le cadre du pôle de compétitivité "Véhicule du Futur" (211)

- 24 Projet de délibération n°135C Contrat de destination "tourisme d'affaires Alsace" : plan d'actions et budget 2014 (222)
- 25 Projet de délibération n°138C Comité Syndical du Symbio : modification des statuts (222)
- 26 Projet de délibération n°140C Développement Economique - Participation au financement de la manifestation "Terre des Nouveaux Possibles" (211)
- 27 Projet de délibération n°141C Développement Economique - Association e-nov Campus - Allocation d'une bourse aux projets de création d'entreprises innovantes (211)
- 28 Projet de délibération n°142C Convention Publique de "Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises " (RUDIE) - Cession de DMC - Avenant n°4 (211)
- 29 Projet de délibération n°178C Développement Economique - Participation au financement de la manifestation "L'Economie circulaire et les alternatives matériaux pour éco-concevoir"(211)
- 30 Projet de délibération n°163C DSP pour l'exploitation du Parc des Expositions / Rapport annuel 2013 (211)

2^{ème} partie : projet de délibération 145C

SOLIDARITE, PROXIMITE ET QUALITE DU BATI

- 31 Projet de délibération n°145C Programme Local de l'Habitat (PLH 2012 - 2017) - Bilan 2ème année : 2013 (302)

**3^{ème} partie : du projet de délibération 156C au
projet de délibération 146C**

- 32 Projet de délibération n°156C Programme d'Action ANAH - Avenant n°1 (302)
- 33 Projet de délibération n°146C Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées - Année 2013 (302)

4^{ème} partie : du projet de délibération 131C au point divers 52

- 34 Projet de délibération 131C Personnes âgées – Soutien aux activités de l'APAMAD – Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (313)

EPANOUISSSEMENT DES HABITANTS

- 35 Projet de délibération n°123C Association du Musée de l'Impression Sur Etoffes - Subvention d'investissement (511)
- 36 Projet de délibération n°125C Association pour le Musée de l'Energie Electrique - Subvention d'investissement (511)
- 37 Projet de délibération n°126C Association du Musée Français du Chemin de Fer - Subvention d'investissement (511)
- 38 Projet de délibération n°127C Association pour la gestion du Musée National de l'Automobile - Subvention d'investissement (511)
- 39 Projet de délibération n°134C Association du Musée du Papier Peint à Rixheim - Subvention d'investissement (511)
- 40 Projet de délibération n°164C Reprise en gestion directe de la crèche inter-entreprises "Les Petits Chaperons Rouges" située à Wittenheim (52)
- 41 Projet de délibération n° 165 C Tarifs périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Complément (5205)
- 42 Projet de délibération n°136C Délégations de service public pour l'exploitation des structures petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de Dietwiller , Habsheim, Pfäffingen, Riedisheim, Bollwiller et Kingersheim-engagement de la procédure (5203)
- 43 Projet de délibération 183 C Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Accueil 24h/24 (5206)
- 44 Projet de délibération n°158C Elaboration d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mulhouse Olympic Natation – Saison 2014/2015 (5300)
- 45 Projet de délibération n°159C Centre Sportif Régional Alsace – Soutien exceptionnel à l'association de gestion (5300)
- 46 Projet de délibération n°162C Mulhouse Olympic Natation – Mesures d'accompagnement et de soutien à la filière de formation élite jeune et au développement de la natation (5300)

RESSOURCES, MOYENS ET SECURITE

- 47 Projet de délibération n°143C Accès au droit et aide aux victimes – Association Themis (633)
- 48 Projet de délibération 179C Pacte pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière en Région Alsace (623)
- 49 Projet de délibération 181C Modification du tableau des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire (6233)

■POINTS DIVERS

- 50 Motion de soutien à l'Euro Airport
- 51 Motion relative à l'avenir de la Région Alsace
- 52 Motion de soutien à l'action de l' Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l' Etat.

**Le Président
Jean-Marie BOCKEL**



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME
acte exécutoire le 01/10/2014 le
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 26 septembre 2014**

67 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

PROGRAMME D'ACTION ANAH – AVENANT N°1 (302/8.5/156C)

Par délibération en date du 27 juin 2014, le conseil d'agglomération a approuvé la programmation 2014 des aides à la pierre et les actions menées au titre de l'amélioration du parc privé ancien.

Suite au Conseil d'Administration de l'ANAH qui s'est tenu le 7 juillet 2014 et aux nouvelles orientations de l'agence, il convient de redéfinir les priorités locales d'intervention au regard des objectifs actualisés et moyens complémentaires alloués à m2A. Ces moyens complémentaires d'un montant de 1.5 millions d'euros permettront à m2A de financer :

- la rénovation énergétique de la copropriété CAMUS aux Coteaux placée en Plan de Sauvegarde
- 29 dossiers de propriétaires occupants supplémentaires au titre de la lutte contre la précarité énergétique des ménages très modestes.

Le projet d'avenant au programme d'action 2014 (ci-joint), soumis pour avis préalable à la CLAH du 10 septembre :

- présente le bilan à mi parcours de l'exercice 2014 des actions mises en œuvre par m2A en qualité de délégataire des aides à la pierre
- précise les objectifs et moyens complémentaires alloués à m2A suite au conseil d'administration de l'ANAH du 7 juillet 2014
- précise les modalités et priorités d'action pour la fin de l'année.

A noter que ne seront plus éligibles aux aides de l'ANAH à compter du 1^{er} octobre 2014 les ménages aux ressources modestes réalisant des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements. Ces ménages seront réorientés vers les nouvelles dispositions financières prévues par la loi de transition énergétique (crédit d'impôt bonifié, EcoPTZ simplifié...).

Le conseil d'agglomération :

- Prend acte de l'actualisation des objectifs et dotations
- Approuve les nouvelles priorités d'action

Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président


Jean-Marie BOCKEL

**DIRECTION SOLIDARITE, PROXIMITE
ET QUALITE DU BATI
Service Habitat
302 – SC/MF**

Amélioration de l'habitat privé

m2A - Programme d'action – 2014

Avenant n°1

PREAMBULE :

Par délibération en date du 27 juin 2014, le conseil d'agglomération de m2A a approuvé la programmation 2014 des aides à la pierre. Conformément à l'article R321-10-1 du CCH, l'EPCI délégataire des aides à la pierre doit annuellement établir un programme d'action territorialisé. Ce dernier précise les priorités d'intervention, les critères de sélection des dossiers, les modalités financières d'intervention et présente un état des opérations programmées. Ce programme d'action a été publié au recueil des actes administratifs, ce qui le rend opposable au tiers.

Suite au Conseil d'Administration de l'ANAH qui s'est tenu le 7 juillet 2014 et aux nouvelles orientations de l'agence, il convient de redéfinir les priorités locales d'intervention au regard des objectifs actualisés et moyens complémentaires alloués.

Le présent document :

- présente le bilan à mi parcours de l'exercice 2014 des actions mises en œuvre par m2A en qualité de délégataire des aides à la pierre.
- précise les modalités et priorités d'action pour la fin de l'année.

m2A - BILAN A MI-PARCOURS 2014

A fin juillet ce sont au total 590 logements (dont 456 au titre des copropriétés des Coteaux) qui ont pu être financés pour un montant total de 1.7 millions d'euros de subventions. Par ailleurs 300 000 € de subventions ont été octroyés pour financer l'ingénierie des différents programmes (OPAH RU, PIG, PICO et aide à la gestion renforcée des copropriétés dégradées). Le premier semestre a été marqué par une poursuite de la montée en puissance du programme de lutte

contre la précarité énergétique appelé « Habiter Mieux ». 121 logements ont d'ores et déjà bénéficié de l'aide à la solidarité écologique, soit des objectifs atteints à plus de 90%.

Afin d'accélérer le programme l'ANAH a décidé à l'automne 2013 d'élargir le programme aux ménages aux ressources modestes. Une vaste campagne de communication a été engagée « J'éco-rénove j'économise » en parallèle de la mise en place de 450 Points Rénovation Info Service à l'échelle du territoire national. Le service Habitat de m2A est l'un de ces Points Rénovation Info Service.

m2A - OBJECTIFS ET DOTATIONS REVISES

Suite au conseil d'administration de l'ANAH du 7 juillet 2014, la région Alsace a bénéficié d'une dotation complémentaire d'un montant de 4.06 millions d'euros. Le préfet de Région a proposé d'octroyer sur cette dotation complémentaire, 1.5 millions d'euros à m2A. Ceci contribue à augmenter de 36% la dotation initiale de m2A. Cette augmentation significative de la dotation accordée par l'ANAH à m2A vise au financement prioritaire des copropriétés dégradées en opérations programmées (PICO).

Les objectifs ont été révisés en conséquence et comme ci-dessous détaillé.

	Objectifs initiaux	Objectifs révisés	Taux de réalisation au 31.07.14
PO FART	118	147	75%
PB FART	14	14	78%
PO LHI	6	6	0%
PO TD	7	7	126%
PO Autonomie	41	41	27%
PB LHI	21	21	38%
PB TD	20	20	0%
PD MD	15	15	0%

m2A – ETAT DU STOCK ET PERSPECTIVES A FIN D'ANNEE

Le stock de dossiers déposés au 31 juillet 2014 et en cours d'instruction correspond à 213 logements complémentaires et un besoin de financement de 2.3 millions d'euros. Ce stock comprend notamment le projet de rénovation de la copropriété CAMUS qui est placée en plan de sauvegarde.

Stock de dossiers déposés au 31 juillet 2014 - en cours d'instruction							Nombre de logements	PB LHI - TD - MD
Engagements ANAH PO FART			PO LHI - TD	Autonomie	Syndicat Copros	PB FART		
Crédits ANAH	1 859 361,39 €		37	11	6	150	0	9
FART	403 000,00 €							
Ingénierie	90 000,00 €							
Sous total stock en cours d'instruction	2 352 361,39 €		37	11	6	150		9

m2A devrait donc avoir engagé la totalité de sa dotation d'ici fin octobre 2014.

Ainsi, il est à prévoir que tous les dossiers qui seront déposés au cours du second semestre 2014 devront faire l'objet d'un report sur l'année 2015, faute d'enveloppe suffisante. Ces contacts représentent déjà un besoin de financement à hauteur de près de 2.3 millions d'euros (détail ci-dessous) et concernent notamment des opérations prioritaires comme l'OPAH RU de Mulhouse (en quartiers prioritaires de la politique de la Ville), le redressement de la copropriété IDEE à Didenheim et la lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes (130 contacts en cours).

STOCK de dossiers à reporter sur l'exercice 2015			
	ANAH	FART	
Copro IDEE	189 332,00 €	39 000,00 €	
Dossiers Investisseurs PIG	123 655,00 €	16 000,00 €	
130 PO FART	1 210 000,00 €	455 000,00 €	
Dossiers investisseurs OPAH RU	499 328,00 €	58 000,00 €	
TOTAL STOCK	2 022 315,00 €	568 000,00 €	

La priorisation des dossiers en stock et non engagés à la fin d'année sera définie au programme d'action 2015 au regard des dotations qui seront déléguées à m2A et des priorités d'action qui seront définies par l'ANAH.

m2A – PRIORITES D'ACTION

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration de l'ANAH du 7 juillet 2014 et notamment de ne plus considérer comme prioritaire les Propriétaires occupants modestes pour les travaux de lutte contre la précarité énergétique, m2A doit redéfinir les priorités d'action sur son territoire.

Restent prioritaires, dans la limite des budgets disponibles:

- les copropriétés dégradées du PICO, et notamment le projet de rénovation énergétique de la résidence CAMUS qui a été approuvé par l'assemblée générale
- les actions de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé portés par des investisseurs et visant à remettre sur le marché des logements conventionnés
- les actions de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé des ménages aux ressources modestes et très modestes
- les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages aux ressources très modestes
- les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages aux ressources modestes ayant déposé à l'ANAH un dossier complet avant le 1^{er} septembre 2014. Ces projets devront impérativement faire l'objet d'un engagement financier avant le 1^{er} octobre 2014. En cas d'incomplétude du dossier celui-ci fera l'objet d'un rejet systématique
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des ménages aux ressources modestes et très modestes

Ne sont plus éligibles à compter du 1^{er} octobre 2014:

- les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages aux ressources modestes

Est éligible sous réserve d'une modification du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH):

- le dossier de demande de subvention déposé par la SERM pour l'amélioration de logements acquis dans la copropriété Nations en plan de sauvegarde. Actuellement, la SERM – en tant que SPL – n'est pas éligible à ce type de financement. Une modification prochaine du CCH par décret devrait permettre de rendre éligible ce dossier. Les modalités financières sont définies dans la délibération 2005-27 du CA du 6 décembre 2005 : "le taux d'intervention de l'agence est fixé à 35 % du montant hors taxe de la dépense subventionnable, prise dans la limite d'un plafond de 30 000 € par lots. »



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME

acte exécutoire le 01/10/2014 le

Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 26 septembre 2014**

66 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (302/9.1/146C)**

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, définit ainsi le handicap :

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction à la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Cette loi instaure pour les communes de plus de 5000 habitants l'obligation de créer une Commission Communale d'Accessibilité pour les personnes handicapées (CCA), et pour les intercommunalités, une Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Ces deux instances sont composées de représentants de l'Etat, du Conseil Général, d'élus, de personnes qualifiées, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Par délibération du 28 juin 2010, la Communauté d'Agglomération a créé sa Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les personnes handicapées (CIA) et en a précisé les missions.

Cette commission établit un rapport annuel qui dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti communautaire existant, des transports urbains, fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et définit un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

Elle intègre également dans son rapport annuel, pour les communes qui ont décidé par convention de lui confier cette mission, le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti communal existant, de la voirie, des espaces publics.

27 communes, dont 10 de plus de 5000 habitants, ont choisi de confier la réalisation du rapport annuel à m2A. Leurs contributions sont par conséquent intégrées dans le rapport annexé et permettent ainsi une vision plus complète de l'amélioration apportée au cadre de vie des personnes handicapées sur le territoire communautaire.

La loi du 11 juillet 2014 habilite le gouvernement à légiférer par ordonnances pour compléter la loi de 2005 et définir les modalités permettant de proroger le délai du 1^{er} janvier 2015. La loi introduit notamment les agendas d'accessibilité programmées (Ad' AP).

Ce document sera constitué d'un volet technique, une programmation de travaux s'étalant sur une période allant de 3 ,6 ou neuf ans selon les cas et une programmation pluriannuelle des investissements.

Soumis à l'approbation des Commissions communales et départementales d'accessibilité, les Ad' AP constitueront des engagements fermes des acteurs publics et privés à réaliser les travaux.

Les obligations en matière d'accessibilité des transports en communs sont également redéfinies et l'accessibilité serait garantie par l'aménagement de points d'arrêts prioritaires. Il pourra également être élaboré un Ad'AP allant sur une période de trois ans pour les transports publics urbains.

Les ordonnances seront publiées au plus tard d'ici le mois de décembre et un projet de loi de ratification sera déposé au parlement d'ici mai 2015.

m2A se prépare d'ores et déjà à ces évolutions réglementaires

Les principales données de ce rapport sont synthétisées ci-après :

Etablissements Recevant du Public (ERP) communautaires

1) Equipements périscolaires et petite enfance

Ont été diagnostiqués pour le moment les établissements situés sur le territoire de la Ville de Mulhouse avec les résultats ci-après :

- 9 multi-accueils et 15 périscolaires sont accessibles aux personnes présentant une déficience motrice
- 19 périscolaires seront rendus conformes d'ici 2015

Les structures petite enfance sont déjà accessibles pour la grande majorité. De plus, ces structures étant relativement récentes ou ayant fait l'objet de travaux récemment, seuls des travaux de mise en conformité par rapport au handicap visuel seront nécessaires.

Les activités périscolaires sont réalisées, dans la plupart des cas, dans les locaux des écoles primaires et maternelles communales. Ces locaux seront traités de pair avec la mise en conformité des écoles, dans un souci de cohérence.

Les structures spécifiquement dédiées aux activités périscolaires sont rares. Construites récemment, elles sont soit conformes à la réglementation, soit

présentent des non-conformités mineures qui seront traitées en régie dans un programme de travaux pluriannuel.

2) Autres équipements

Nombre autres ERP : 33

Dont diagnostiqués : 10 (30 %)

Les diagnostics restants seront programmés au fur et à mesure de la programmation des travaux sur ces équipements sportifs ou culturels.

Une première analyse a montré que sur ces 33 bâtiments, 26 sont accessibles aux personnes présentant une déficience motrice et 10 sont accessibles quelle que soit la déficience, et donc conformes à la loi 2005.

Transports urbains :

Nombre de points d'arrêts du réseau de transport urbain : 878

Dont nombre d'arrêts de bus rendus accessibles : 215 (15%) dont 78 réalisations en 2013

Subvention accordée aux communes pour la mise en accessibilité des points d'arrêts : 200 000€ pour la période 2007 à 2013 dont 42 000€ en 2013.

Matériel roulant du réseau de transport urbain : 131 bus, 22 rames de tramway et 12 véhicules de tram-train

Dont matériel roulant accessible : 50% des bus et 100 % des véhicules tramway et tram-train

Un plan d'investissement a été défini pour permettre la mise en accessibilité de 100% du parc roulant en 2018. D'ores et déjà 7 bus en 2014 et 7 bus en 2015 seront acquis.

Logement :

Un recensement de l'offre de logements sociaux accessibles aux personnes handicapées a été initié en 2013 par l'AREAL (Association Régionale des Bailleurs Sociaux Alsaciens). Un prestataire extérieur a été mandaté pour réaliser le diagnostic du parc social et déterminer les travaux nécessaires, dans le cadre d'un marché groupé au bénéfice de l'ensemble des bailleurs alsaciens. Les résultats de la partie diagnostic sont attendus pour fin 2014.

Voirie et espaces publics (données sur 25 communes):

10 PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) approuvés, dont 4 en 2013.

Plus de la moitié des communes ont réalisé des travaux d'accessibilité sur la voirie communale en 2013, ces efforts seront poursuivis et développés en 2014.

Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux (données sur 25 communes) :

Nombre total ERP : 568

Dont nombre ERP diagnostiqués : 368 (65%)

Un effort important a été consenti par les communes puisque 15 d'entre elles font état de travaux réalisés sur leur patrimoine en 2013.

Le coût moyen de mise en accessibilité d'un ERP, calculé sur la base du diagnostic de 90 d'ERP de 9 communes m2A est estimé à 50 000€

Avis de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Ce rapport a été présenté aux membres de la CIA le 18 juin dernier. Les associations et les représentants institutionnels membres ont unanimement souhaité que la commission soit davantage un lieu d'échanges et d'information avec les communes.

S'agissant des opérations présentées dans le rapport, la principale préoccupation concerne la mise en accessibilité des arrêts de bus par les communes. Un travail sera engagé en 2014 avec le service transport, les associations et les communes parties prenantes d'une même ligne de vue pour dégager les priorités pour rendre les arrêts accessibles.

Les associations ont également suggéré que le comité d'experts mis en place par la communauté d'agglomération avec des représentants des associations de personnes handicapées qui apporte un appui aux communes pour la mise en accessibilité de leur ERP soit davantage sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte du rapport annuel de l'état de l'accessibilité ci-joint, pour ce qui concerne les compétences communautaires et pour l'ensemble des communes ayant confié cette mission à m2A et/ou transmis des informations
- charge le Président ou son représentant de le transmettre au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à toutes les communes concernées par le rapport.

PJ : 1

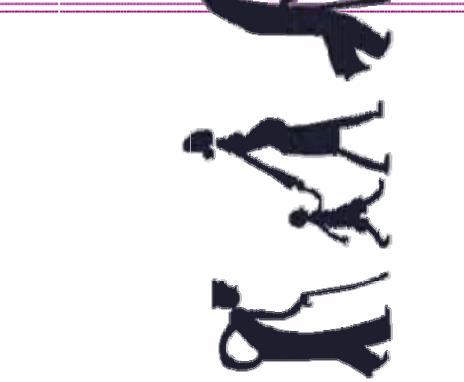
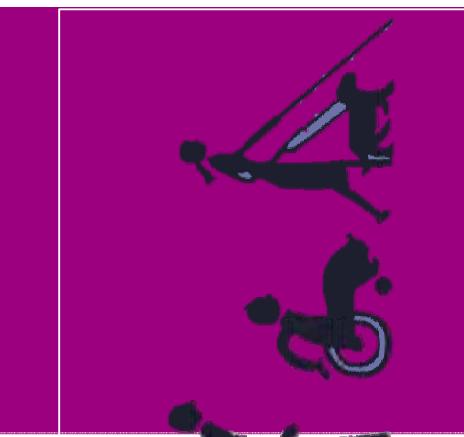
Pour Extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)
Le Président


Jean-Marie BOCKEL

Rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées



I.	Données générales	2
A.	Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIA)	2
B.	Des évolutions législatives attendues	4
II.	Voirie et espaces publics	5
A.	État d'avancement – Document d'accessibilité	5
B.	Éléments de suivi et difficultés rencontrées	5
III.	Services de transports collectifs et intermodalité	18
A.	Rappels	18
B.	Etat d'avancement :	19
C.	Perspectives 2014 et 2015	19
IV.	Cadre bâti – Établissement recevant du public (ERP)	19
1.	ERP des communes membres de m2A	19
A.	État d'avancement – Documents d'accessibilité	19
B.	Éléments de suivi et difficultés rencontrées	20
2.	ERP de m2A	28
A.	Equipements périscolaires et petite enfance	28
B.	Autres équipements	28
V.	Cadre bâti – Logements	29
A.	État d'avancement – Documents d'accessibilité	29
B.	Éléments de suivi et difficultés rencontrées	29
VI.	Thématiques et actions en matière de sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs	30
A.	Au niveau de m2A	30
B.	A l'échelle des communes	32
C.	Institutions et partenaires	34
VII.	Gouvernance, coordination, conseil et expertise	34
A.	Comité d'experts	34
B.	Extranet de la CIA (commission intercommunale d'accessibilité)	35
VIII.	Conclusion : avis des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) sur le rapport annuel	35

I. Données générales

La Communauté d'Agglomération de la Région Mulhouse Alsace a été créée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2009.

Elle regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt, Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habschheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfäffstadt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn le Bas, Ungersheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim et Zimmersheim.

Ces 34 communes représentent 255 684 habitants.

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé le 19 décembre 2011 pour les années 2012 à 2017.
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en cours de révision.

Adresse siège

m2A (Mulhouse Alsace Agglomération)
2 rue Pierre et Marie Curie
BP 900019 68948 Mulhouse Cedex 9

Référent CIA

Service Habitat

Nathalie LAMEY Tél 03 69 77 76 91
nathalie.lamey@mulhouse-alsace.fr

A. Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CIA)

Elle a été créée par délibération du 28 juin 2010.

Présidée par un Vice-Président de m2A, cette commission est composée de :

- d'un élu de chaque commune de m2A,
- d'un représentant du Conseil Général d'Alsace,
- d'un représentant du Conseil Général du Haut-Rhin,
- d'un représentant des services de l'Etat,
- d'un représentant par service technique de la m2A et de chaque commune membre, directement concerné par la mise en accessibilité,
- d'un représentant par transporteur : SOLEA, DOMIBUS, FMTV, SNCF,

- d'un représentant par association de personnes handicapées, ayant manifesté sa volonté de participer à la commission, soit 33 associations membres,
- d'experts associés : AURM, ordre des architectes, ...

Plusieurs communes de plus de 5 000 habitants ont signé une convention de délégation avec la CIA de m2A : Brumstatt, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Mulhouse, Pfäffstadt, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Wittenheim.
La commune de Wittelsheim a été rencontrée et est en cours de réflexion.
En outre, les communes de Baldersheim, Battenheim, Habsheim, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden et Zillisheim ont également signé une convention de délégation à la CIA de m2A.

Les missions suivantes ont été confiées par délégation à m2A :

- élaborer le rapport annuel de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant communal (établissements recevant du public), de la voirie communale et des espaces publics communaux
- organiser un système de recensement de l'offre de logements communaux accessibles aux personnes handicapées
- faire toutes propositions utiles, de nature à améliorer l'existant.

Un règlement intérieur qui définit les modalités de coopération entre les communes et m2A a été approuvé par délibération du 19 décembre 2011.

La commission se réunit une à deux fois par an :

La première réunion, obligatoire, se tient chaque année au courant du 1^{er} semestre. Elle permet de présenter le rapport intercommunal d'accessibilité et l'établissement de propositions d'amélioration de l'accessibilité.
Le rapport est ensuite porté à connaissance du Conseil d'Agglomération de m2A avant transmission au Préfet du Département, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à toutes les communes responsables des bâtiments, installations et espaces concernés.

En cas de besoin, une autre réunion est organisée en automne afin d'apporter des informations complémentaires, initier des actions de communication ou de sensibilisation portées par des communes à tour de rôle ...

B. Des évolutions législatives attendues

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le socle de la politique du handicap en France. Elle fait de l'accessibilité un principe fondamental de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées.

En 2013 un rapport rédigé à la demande du 1^{er} ministre par Claire Lise Campion a montré que malgré une réelle dynamique et des premiers résultats, le pays ne respectera pas le rendez-vous de 2015 pour diverses raisons (délai de parution des textes réglementaires, coût de la mise aux normes, complexité de la réglementation...). Ce bilan d'étapes propose 40 mesures pour respecter au mieux les délais voulus par le législateur.

La loi du 11 juillet 2014 habilite le gouvernement à légitérer par ordonnances pour compléter la loi de 2005 et définir les modalités permettant de proroger le délai du 1^{er} janvier 2015. La loi introduit notamment les agendas d'accessibilité programmées (Ad' AP).

Ce document sera constitué d'un volet technique, une programmation de travaux s'étalant sur une période allant de 3 , 6 ou neuf ans selon les cas et une programmation pluri-annuelle des investissements.

Soumis à l'approbation des Commissions communale et départementale Accessibilité , les Ad' AP constitueront des engagements fermes des acteurs publics et privés à réaliser les travaux.

Les obligations en matière d'accessibilité des transports en communs sont également redéfinies et l'accessibilité serait garantie par l'aménagement de points d'arrêts prioritaires. Un Ad'AP allant sur une période de trois ans pour les transports publics urbains devra être élaboré.

Les ordonnances seront publiées au plus tard d'ici le mois de décembre et un projet de loi de ratification sera déposé au parlement d'ici mai 2015.

m2A se prépare d'ores et déjà à ces évolutions réglementaires

II. Voirie et espaces publics

A. État d'avancement – Document d'accessibilité

Historique

Sept Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ont été approuvés :

- 1 celui de la commune de Brunstatt réalisé par le bureau d'étude B2000 en décembre 2009,
- 2 celui de la Ville de Mulhouse a été réalisé en régie pour décembre 2009, mais n'a pas fait l'objet d'une approbation formelle par le conseil municipal,
- 3 celui de la Ville Illzach réalisé par le Cabinet Merlin en mars 2010,
- 4 celui de Bollwiller a été approuvé le 31 janvier 2012,
- 5 celui de Richwiller le 27 février 2012,
- 6 celui de Kingersheim a été élaboré en avril 2010 par les cabinets STC et CECIAA mais a été approuvé le 26 septembre 2012.

Réalisations 2013 :

1. Le PAVE de Riedisheim a été élaboré en régie en 2012 et a été présenté en commission communale d'accessibilité; la délibération d'approbation date du 31 octobre 2013,
2. celui de Sausheim a été lancé par délibération du 18 décembre 2012 et il est en cours de réalisation,
3. le PAVE de Staffelfelden a officiellement démarré le 27 septembre 2012 et une 1^{ère} réunion de la commission communale s'est tenue sur le sujet le 16 octobre 2012. Il sera finalisé courant 2014.
4. la Ville de Rixheim a réalisé le diagnostic de l'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics en régie en 2012. Le PAVE n'est pas encore clairement défini.

Perspectives 2014 :

Le PAVE de la commune de Baldersheim sera lancé en 2014.

B. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Baldersheim

Travaux 2013 :

- rue de Bourgogne (tronçon entre rue de France et rue de Lorraine)
- rue du Moulin

- chemin Vert
- rue des Primevère
- rue des Dahlias et rue de Provence (tronçon entre rue de l'Eglise et rue de Lorraine)

Perspectives 2014 :

- rue de Lorraine (tronçon entre rue de Bourgogne et le cimetière)
- parking cimetièrerie et salle polyvalente
- rue Principale : 4 arrêts de bus

Battenheim

Le diagnostic voirie n'a pas encore été réalisé.

Berrwiller

La commune a défini des voiries prioritaires à traiter : il s'agit des rues situées dans le centre du village et qui permettent notamment d'accéder aux services proposés dans le village, à savoir en partie, les rues d'Or, de l'Eglise, de Hartmannswiller et Croisière. Ces portions de rues s'étaient sur une longueur d'environ 400 mètres tandis que le kilométrage total de voirie communale s'élève à 7 970 mètres.
La rue Victor Baur a été refaite en 2010 avec abaissement et élargissement des trottoirs.

Pas de carrefour avec feux sur le banc communal, mais la commune envisage d'installer des feux dits « intelligents » au carrefour rue Principale et rues de Cernay et des Alouettes. A cet endroit a été aménagé le local associatif intergénérationnel (ancien bâtiment d'exploitation de la CMDP).

Bollwiller (données 2012)

17 passages piétons sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et il existe 7 places de stationnement réservées sur la commune.

Brunstatt

La configuration géographique du ban communal (80% de la superficie est en pente) ne permet pas de réaliser des cheminements d'accessibilité pour les personnes handicapées depuis n'importe quel point de la commune. Cependant, la hiérarchisation des voies traitées et évoquées dans le PAVE a permis de définir des axes d'actions permettant à tous les bâtiments et lieux publics d'être accessibles.

La campagne de recensement (diagnostic voirie) et l'établissement des diagnostics des ERP réalisés en 2008 ont mis l'accent sur les priorités à mettre en place en matière de travaux d'infrastructure.

- suppression du PN3 chantier CG68,

- Tronçons de l'axe prioritaire de l'avenue d'Altkirch :
 - Entre la rue du Brigadier Chef Lacombe et PN3
 - Entre la rue du Fossé et le n° 320 de l'avenue d'Altkirch
 - Entre la rue Jacques Schultz et le PN3

Ces deniers ont permis de garantir une continuité dans la chaîne de déplacement des personnes à mobilité réduite sur cet axe pour un accès aux bâtiments publics et aux zones de vie prioritaire, par la réalisation d'abaissement de bordures de trottoirs, la création de places de stationnement et la suppression d'obstacles sur les trottoirs. Le schéma directeur d'accessibilité du réseau noyau SOLEA, gestionnaire du réseau transport en commun sur l'agglomération a mis en évidence la non-conformité de certains arrêts de bus et notamment le terminus bus " Cour des Vignerons". La Commune a entamé depuis 13 ans la reprise de l'axe historique à savoir l'avenue d'Altkirch. Chaque arrêt de bus présent sur le périmètre traité a été intégré dans l'aménagement selon les règles en vigueur au moment des travaux mais également selon des critères d'aménagements dictés par le contexte géographique, commercial et foncier.

Budget

→ 2012 :	452 000 €
→ 2013 :	200 000 €
→ 2014 :	455 000 €

Travaux 2013

- Rue des Cévennes
- Rue des hirondelles

Perspectives 2014 /2016

Rues et espaces publics	Montant HT	Destination	ANNEE
Avenue Altkirch	380 000,00	Voirie – accès zone prioritaire -	2014
Parking rue de France	75 000,00	Voirie - zone de stationnement	2014
Création rampe ESG	1 000,00	Voirie – continuité du cheminement	2014
Rue des Capucins	350 000,00	Voirie – continuité du cheminement	2015
		PMR – accès aire de jeux	
Terminus Vigneron	60 000,00	Mise en conformité réseau SOLEA	2015
Rue Chopin	220 000,00	Voirie – continuité du cheminement vers l'axe historique	2016

Depuis 2009, la commune a réalisé des travaux de voirie très importants :

Les crédits mis en œuvre pour le budget primitif 2014 permettront la réalisation de la mise en conformité des arrêts Banlieue et Clémenceau de la ligne 15.

Eschenzwiller

Le diagnostic voirie n'a pas encore été réalisé.

Feldkirch

Le diagnostic voirie n'a pas encore été réalisé.

Flaxlanden

Le diagnostic voirie n'a pas encore été réalisé.

Galfingue (données 2012)

Diagnostic réalisé par le cabinet DEKRA le 30/09/2010.

Sur les 18 routes que compte la commune : 2 sont accessibles et les 16 autres ont fait l'objet d'un travail de prévision de travaux à réaliser avec un budget estimatif par le bureau d'étude.

Le montant total prévisionnel des travaux d'accessibilité voirie s'élève à 206 550 €

Habsheim

Le diagnostic voirie et le PAVE n'ont pas encore été réalisés. La commune a prévu de le faire en régie à partir de 2012, avec les outils mis en place par la Ville de Mulhouse et m2A.

Travaux réalisés en 2013

- 1 km de voirie diagnostiquée rue de la Délivrance
- création d'une zone de rencontre chemin de l'Aviation

Perspectives 2014

- 800 ml diagnostiquée rue du Général De Gaulle et mise aux normes de 4 arrêts de bus

Illzach

Dix secteurs qui représentent dix chaînes de déplacement ont été diagnostiqués sur 57 km de voirie communale.

Travaux réalisés en 2013 et buddets correspondants :

- 2 arrêts de bus « St Bernard » rue de Sausheim (40 000 €)
 - o dépose et repose de pavés file d'eau,
 - o fourniture et pose de dalles podotactiles,
 - o fourniture et pose de PAV guide,
 - o fourniture et pose de bordures chasse-roue,
 - o tranchée pour réalimentation électrique de l'abri bus

- arrêt de bus « Mairie » Place de la république (2 000 €)
 - o fourniture et pose de PAV guide,
- 2 arrêts de bus « Bruges» avenue de Belgique (60 000 €)
 - o dépose et repose de pavés file d'eau,
 - o fourniture et pose de dalles podotactiles,
 - o fourniture et pose de PAV guide,
 - o fourniture et pose de bordures chasse-roue,
 - o tranchée pour réalimentation électrique de l'abri bus
- rue Pierre et Marie Curie (10 000 €)
 - o abaissement de bordures au niveau des passages piétons,
 - o fourniture et pose de dalles podotactiles,
 - o rue de Sausheim (10 000 €)
- rue de Sausheim (10 000 €)
 - o abaissement de bordures au niveau des passages piétons,
 - o fourniture et pose de dalles podotactiles,

Kingersheim

22,7 km de voiries ont été définies comme prioritaires et ont fait l'objet d'un diagnostic par la municipalité sur un patrimoine de voirie qui en compte 53,5 km soit 42%.

A l'issue de ce diagnostic, le plan de mise en accessibilité à mettre en œuvre porte sur 3 axes :

1. La mise aux normes progressives lors de travaux neufs,
2. la résorption des ruptures de cheminement,
3. l'adaptation aux besoins de la population et en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Pour les 22,7 km de voirie diagnostiquée, le taux d'accessibilité moyen était de 50,27% en 2010 et il s'élève à 51,35% en 2012.

Travaux réalisés en 2013

- Mise aux normes accessibilité de 15 quais bus dans le cadre du projet de Tram Bus, abaissement des bordures, sur-largeur et pente trottoirs pour les traversées piétonnes (525 000 €)
- aménagement d'un accès PMR vers l'école du centre (trajet centre-ville vers école) (11 800 €)

Lutterbach

Le diagnostic de la voirie est en cours en régie avec la méthodologie de la Ville de Mulhouse.

Démarrage en 2008 puis interruption pour cause d'absence de l'agent formé ; reprise

en 2010 sur la voirie prioritaire définie et achèvement prévu en 2014.

20,88% de la voirie a été diagnostiquée (5,22 km sur 23,86 km).

Des travaux de mise en accessibilité de la voirie ont été réalisés en 2013 sur 0,16 km rue T. Boch et sur 0,09 km av Montceau les Mines.

Mulhouse

Diagnostic

472 km de trottoirs et plus de 1600 traversées piétonnes ont été diagnostiqués.

Ainsi, plus de 200 000 informations relatives aux conditions d'accessibilité à Mulhouse ont été collectées dont environ 5000 concernent des équipements urbains ou des obstacles. C'est ainsi que 80% environ du patrimoine routier mulhousien (la voirie mulhousienne compte environ 300 km) a été diagnostiquée.

Au regard de l'arrêté du 15 janvier 2007 et des décrets n° 2006-1657 et 2006-1658

relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes en situation de handicap, le diagnostic peut être ainsi résumé :

- 1 Trottoirs
 - handicaps visuel et moteur
 - o environ 60% des trottoirs ont des conditions d'accessibilité satisfaisantes ou optimales
 - handicap moteur
 - o environ 85% des trottoirs ont des conditions d'accessibilité satisfaisantes ou optimales
 - o 15 % des trottoirs sont inaccessibles au titre du handicap moteur
- 2 Traversées piétonnes
 - handicap visuel
 - o près de 60% des traversées piétonnes sont équipées en bande d'éveil à la vigilance
 - o près de 80% des traversées piétonnes présentent des conditions d'accessibilité insuffisantes
 - moteur
 - o 70% des traversées piétonnes accessibles présentent des conditions d'accessibilité optimales ou satisfaisantes
- 3 Arrêts de bus
 - 68 arrêts de bus, soit 25% des 268 arrêts mulhousiens sont accessibles.

Programmation de la mise en accessibilité

L'amélioration efficace de la chaîne de déplacement définie par la loi ne peut être réalisée sans établir des axes prioritaires d'intervention qui sont :

- Eliminer les points d'inaccessibilité (c'est-à-dire toutes les largeurs de passage inférieures à 80 cm dues à la présence de mobilier urbain tels que poubelles, potelets, moraines etc.).
- Améliorer l'accessibilité des traversées piétonnes et en particulier les traversées non abaissées. La Ville de Mulhouse a mis en place un programme spécifique de mise en accessibilité des traversées piétonnes.
- Intervenir préférentiellement sur les cheminements les moins accessibles desservant les principaux points d'arrêts de transports collectifs, en fonction du schéma directeur des transports de l'agglomération mulhousienne.

Ces axes prioritaires d'intervention sont réalisés grâce à trois moyens d'action :

1. Les opérations d'aménagement complet des rues (nouvelles opérations d'aménagement)
2. Les opérations d'entretien (renouvellement de la couche de roulement dit « enrobé » sur chaussée)
3. Les opérations spécifiques : travaux spécialement réalisés pour la mise en accessibilité des traversées piétonnes (traversées piétonnes, interventions sur les points d'inaccessibilité, etc.)

Travaux 2013

Nombre de traversées réaménagées : 106

(dont 7 « opérations spécifiques » réalisées sur l'avenue Clémenceau et les rues du Tir-Arquebuse, Jules Ehmann, Henri Matisse)

Nombre de traversées modifiées : 73

Nombre de nouveaux abaissements de trottoirs : 107

Nombre de « bandes d'éveil à la vigilance » implantées : 187

Nombre de bandes d'interception implantées : 12

Nombre d'îlot refuge mis en conformité : 1

Nombre d'îlots refuge créés : 2

Nombre d'avancées de trottoir créées : 34

Nombre de traversées surélevées créées : 4

Nombre de plateaux surélevés créés : 4

Nombre de point dur traité : 1

Nombre d'arrêts de bus rendus accessibles : 8

Linéaire de trottoirs traités : 3060 m

Amélioration des conditions d'accessibilité au centre-ville avec les travaux de réaménagement « Mulhouse Grand centre » avec reprise des trottoirs :

- Rue Guillaume Tell : 200 ml
- Rue des Trois rois : 260 ml
- Rue du Raisin et des Fleurs : 460 ml
- Avenue Auguste Wicky : 180 ml
- Rue Alfred Engel : 200 ml
- les places Guillaume Tell et Place de la Paix ont été rendues aux piétons (suppression des parkings)
- les abords de ces places ont été aménagés et mis aux normes
- le circuit touristique accessible a été reconnu comme exemplaire par la Ligue européenne des Villes Historiques accessibles.

Amélioration des conditions d'accessibilité ponctuelle :

- rue de l'Illberg : traitement de l'accès au nouveau collège Bel'Air (150 ml de trottoir)
- Réaménagement complet de la rue Josué Heilmann entre les rues Franklin et Hubner (800 ml de trottoir).

Perspectives 2014

Un travail de mise à jour des données sera poursuivi en vue de finaliser le diagnostic sur l'ensemble du réseau d'ici fin 2014.
19 opérations d'entretien sont prévues en 2014, ainsi que 6 opérations d'aménagement. Chaque rue inscrite au programme d'entretien bénéficiera d'une mise aux normes complètes incluant les passages piétons et les arrêts de bus.

Pfastatt

Les diagnostics accessibilité de la voirie sont réalisés en régie et en 5 phases étalées sur 2013 et 2014. La fin de la dernière phase est prévue pour mai 2014.

Travaux 2013 et budget

- Mise aux normes de l'arrêt de bus EAUX (RD 20, devant le service des eaux) pour un montant de 30 000 € TTC

Perspectives 2014

- Fin des travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus EAUX en mars 2014
- Mise aux normes de l'arrêt de bus « Etangs St Pierre »

Pulversheim

Pas de diagnostic réalisé mais des travaux systématiques sur le neuf et l'ensemble des passages piétons sera rendu accessible pour 2015.

Travaux 2013

Poursuite des abaissements de bordures dans le cadre des travaux voirie.

Reiningue

Longueur totale de la voirie communale : 9,13 km
Le diagnostic a été réalisé en 2010 par le bureau d'étude B2000, prioritairement sur les axes principaux, pour une estimation globale des travaux de 541 540 € :

- Rue de Mulhouse (RD 20) estimation : 248 020 €
- Rue principale (140 m) estimation : 149 360 €
- Rue de Heimsbrunn (RD 20) estimation : 20 400 €
- Rue de Schweighouse (RD 19) estimation : 58 860 €
- Rue des Pierres (265 m) estimation : 64 900 €

Il reste à effectuer le diagnostic de la rue de Wittelsheim (RD19) dont la réfection de l'enrobé est prévue dans le futur par la DTR.

Travaux 2013

- Mise en conformité de la rue d'Illzach
- Mise en conformité de la partie arrière de la rue du Bourg
- Mise en conformité de la rue des Vergers

Richwiller

La quasi-totalité de la voirie a été diagnostiquée (93%) ; ainsi que 100% des traversées.

- 2 /27 km de voirie est accessible.
- 12/12 abaissées de trottoir sont accessibles
- 13/25 passages piétons sont accessibles

Une réflexion globale sur l'accessibilité a été engagée au niveau de la commune en afin de définir un programme en lien avec les possibilités financières de la commune.

Travaux 2013

Quatre arrêts de bus rendus accessibles rue Principale

Riedisheim

Diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés en 2010 par la société Ecoview. Le taux d'accessibilité de la voirie communale est de 70% et le taux d'accessibilité global des obstacles est de 85% (71% pour le handicap visuel, 92% pour le handicap cognitif, 98% pour le handicap auditif et 89% pour le handicap physique).

La synthèse des coûts des travaux préconisés s'élève à 4 389 455 €, dont 94% pour les trottoirs et 4% pour les passages piétons.
La Ville a été découpée en 4 secteurs :

- Nord : taux d'accessibilité : 80% et taux d'accessibilité des obstacles : 84%
- Centre Est: taux d'accessibilité : 70% et taux d'accessibilité des obstacles : 85%
- Ouest: taux d'accessibilité : 70% et taux d'accessibilité des obstacles : 85%

Sud : taux d'accessibilité : 40% et taux d'accessibilité des obstacles : 81%

Travaux 2013

- Aménagement d'un trottoir rue des Erables (95 m)
- Aménagement Place Munderkingen et création de 9 places PMR
- Création d'une place PMR rue des Lilas + 1 abaissement rue de Habsheim angle Mulhouse
- Arrêt de bus et trottoir Verdure (88 m) + 1 abaissement angle Alsace/ Verdure
- Arrêt Alsace + 1 abaissement carrefour Habsheim/Bartholdi
- Réfection enrobé sur trottoir au n°56/58 rue Alsace + aménagement d'une place PMR au n° 27 rue de Mulhouse (36 m)
- Elargissement de trottoir rue Neuve + 1 abaissement + accessibilité PMR l'Aronde côté place Munderkingen + trottoir côté Bourgogne (220 m)
- création d'une place PMR rue de Mulhouse face pharmacie St Come
- création d'une place PMR au 5 rue de la navigation + 3 abaissements carrefour Marinières / Ceinture + 1 abaissement carrefour Ceinture / Ile Napoléon

Perspectives 2014

- 1 450 ml de trottoirs mis en accessibilité
- 15 abaissements de bordures réalisés
- 2 places PMR créées

Perspectives 2015

- 780 ml de trottoirs mis en accessibilité
- 38 abaissements de bordures réalisés
- 7 places PMR créées

Rixheim

Diagnostic

La Ville de Rixheim a réalisé le diagnostic de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics sur l'ensemble de la voirie. Ce diagnostic a été réalisé en régie de mai à novembre 2012 à l'aide de l'outil informatique élaboré par la Ville de Mulhouse. 66 km de voirie et 233 traversées piétonnes ont été diagnostiqués.

Il reste à traiter et à analyser l'ensemble de ces données pour élaborer le PAVE.

Cependant, les premières informations nous donnent déjà un aperçu de la situation :

Voirie

Au regard de la réglementation relative à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées, le diagnostic peut se résumer ainsi :

- Environ 50 à 55 % des trottoirs ont des conditions d'accessibilité moyennes ou optimales.
- Au centre ville où sont regroupés les commerces, les trottoirs sont en grande partie accessibles ; cependant, des traversées de chaussée inaccessibles isolent ces tronçons.

- Environ 20 % des trottoirs sont inaccessibles au titre du handicap moteur (largeur trop faible, pentes ou dévers trop importants).

Traversées piétonnes handicap moteur :

- Sur les 233 traversées piétonnes, 119 ont des conditions d'accessibilité moyennes ou optimales, ce qui représente environ 51 % des traversées.
- 151 trottoirs ont un abaissement de bordures (bordures inférieures à 2cm).
- 82 traversées dont le diagnostic est soit insuffisamment accessible, soit inaccessible.

Traversées piétonnes handicap visuel :

- Sur les 233 traversées, 73 ont des conditions moyennes ou optimales concernant le handicap visuel, soit 32%.
- 160 traversées piétonnes présentent des conditions insuffisantes ou inaccessibles au regard de l'intégralité des prescriptions.

Stationnements PMR :

- En 2013 la Ville disposait de 49 stationnements pour PMR (36 sur voirie publique et 14 sur voirie privée ouverte à la circulation), idem à 2012.

Transport :

- Sur les 41 arrêts de bus dont dispose Rixheim, 11 sont en conformité.
- L'accèsibilité du centre depuis les quartiers par le transport urbain n'est pas possible pour le handicap moteur ; en effet, les quartiers des Romains, de l'Ile Napoléon et d'Entremont sont quasi dépourvus d'arrêt accessible. En sachant qu'il faut au minimum deux arrêts par quartier, un pour l'aller, l'autre pour le retour.

Il reste à définir clairement la chaîne de déplacement. La priorité des interventions se portera sur :

- Définir les cheminements à privilégier
- Eliminer les passages piétons non accessibles ; dans un premier temps, ceux des cheminements à privilégier
- Eliminer dans la mesure du possible les obstacles rétrécissant les trottoirs à moins de 80 cm comme les bacs à fleurs, poubelles, panneaux de signalisation, etc...
- Aménager au minimum deux arrêts de bus par quartier

Travaux 2013

- 1,3 km de travaux de voirie ont été réalisés avec mise en conformité des trottoirs et de 18 passages piétons dans les rues suivantes : Rue de Provence, de l'Artois, du Cerf, de Niffer, de Kembz et Zumstein ainsi que les impasses de la Rotonde de la Chapelle et des Coquillots. Le coût des travaux s'élève à 1 300 000 €.
- 3 arrêts de bus ont été mis en conformité en 2013 sur la ligne 22 : l'arrêt Rotonde et les 2 arrêts rue Zumstein. Ils desservent les bus scolaires de l'école maternelle Ile Napoléon.

Perspectives 2014

La programmation des travaux de réaménagement de la voirie concerne environ 1.2 de voirie. Les travaux concernent, également, les trottoirs et les traversées piétonnes.

Les rues concernées : rue de Battenheim 200 ml, rue de Habsheim 300ml, rue de l'aérodrome 100ml, rue de Soultz 450m et Allée Vaclav Havel 100ml.

Coût estimatif des travaux : 1 450 000 €

Perspectives 2015

La rue de Mulhouse 850 ml pour un coût estimatif de 1 200 000 €.

Ruelisheim

Perspectives

Le diagnostic voirie n'a pas encore été réalisé, il est prévu en 2015.

L'étude du PAVE sera effectuée en 2014.

2 arrêts de bus seront mis en conformité en 2014 en lien avec m2A

Sausheim

Diagnostic

Le diagnostic complet de ces rues a été réalisé en régie avec l'outil d'évaluation de la Ville de Mulhouse. L'ensemble des 130 rues de la commune a été diagnostiquée.

Le diagnostic porte sur plus de 37 089,50 mètres de voirie, répartis sur 439 tronçons.

Les résultats sont les suivants :

Au niveau de l'accessibilité Moteur :

- 45,56 % sont inaccessibles (200 tronçons)
- 24.83 % sont d'une accessibilité insuffisante (109 tronçons)
- 13.67% sont d'une accessibilité moyenne (60 tronçons)
- 0.68% sont d'une accessibilité optimale (3 tronçons)
- 15.26% non noté (pas de trottoir) (67 tronçons)

Au niveau de l'accessibilité Véhicule :

- 0.46% sont inaccessibles (2 tronçons)
- 58.54% sont d'une accessibilité insuffisante (257 tronçons)
- 25.51% sont d'une accessibilité moyenne (112 tronçons)
- 0.68% sont d'une accessibilité optimale (3 tronçons)
- 15.26% non noté (pas de trottoir) (67 tronçons)

Les éléments non réglementaires relevés :

- Largeur de trottoir insuffisante
- Devers du trottoir trop élevé
- Mobiliers ou équipement constituant des obstacles sur le cheminement : végétaux, stationnement, poteau incendie, coffrets GDF – EDF – Câble – PTT, candélabre, signalisation de chantier...
- Construction ou objets privés débordant sur trottoir (escalier, auvent, bac à fleurs, ouverture de fenêtre...)

- Ablissement de trottoir à faire ou à refaire

- Marquage de passage piéton à prévoir

- Pose de bande d'éveil à la vigilance (BEV) à prévoir

- Absence de guidage pour Personne à déficience Visuelle (PDV)

- Absence de délimitation entre bande cyclable et bande piétonne

- Absence de signalisation

Le recensement de l'ensemble des parkings publics de la collectivité avait été réalisé en 2011. A ce jour, plus de 755 places de stationnement ont été recensées, avec 43 places aménagées et réservées aux personnes à mobilité réduite.

Un recensement des places de stationnement existantes au niveau des zones d'activités économiques a également été réalisé : 47 places de parkings réservés aux personnes à mobilité réduite ont été recensées.

Sur les 76 passages piétons diagnostiqués en 2011, 23 devraient être mis aux normes. (Ablissement de bordures ou/et mise en place de bande d'éveil à la vigilance).

Suite aux travaux réalisés en 2013, 13 doivent encore faire l'objet d'une mise aux normes.

Travaux 2013

Les travaux de voirie suivants ont été réalisés :

- Mise en accessibilité de 7 arrêts de bus sur les 23 arrêts que compte la commune.
- Mise en accessibilité de 10 traversées de chaussées (bandes podotactiles) et abaissement des trottoirs au niveau des passages piétons pour un budget de **28 740€**.

Perspectives 2014

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2014, il est prévu :

- une enveloppe de 60 000€ pour la mise en accessibilité de 6 arrêts de bus
- une enveloppe de 30 000€ pour la mise aux normes de 10 passages piétons.

Staffelfelden

Le diagnostic voirie est en cours et les travaux d'élaboration du PAVE sont en cours depuis septembre 2012 et devrait aboutir courant 2014.

Travaux 2013

2 arrêts de bus rue de la République ont été mis aux normes

Perspectives 2014

Mettre 4 arrêts de bus aux normes : 2 rue des Féées et 2 rue des Mines

Ungersheim

Travaux réalisés à fin 2013

- 15 arrêts de bus mis aux normes
- 11 passages piétons mis aux normes

Perspectives 2014

- 4 arrêts de bus à mettre aux normes

Zillisheim

Le diagnostic voirie a été réalisé par le bureau d'études B200 en 2009.

Pas de travaux réalisés en 2013, mais l'aménagement du parking de l'Espace Saint

Laurent avec accès PMR depuis la rue vers le parking et depuis le parking vers le bâtiment est programmé en 2014.

Zimmersheim

Le diagnostic voirie n'a pas encore été réalisé.

Travaux réalisés

- construction de trottoirs entre école maternelle et mairie
- Mises aux normes d'un arrêt de bus

III. Services de transports collectifs et intermodalité

Ce chapitre a pour objectif de faire un bilan de l'accessibilité du réseau de transports en commun de l'agglomération et des actions menées par m2A.

A. Rappels

- Date d'adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) : 12 décembre 2008 ;
- Nombre de lignes du réseau de transport urbain : 26 lignes journée, 12 lignes soirée ;
- Nombre de points d'arrêts du réseau de transport urbain : 878 arrêts de bus journée, soirée et scolaires ;
- Nombre de points d'arrêts du réseau de transport urbain diagnostiqués : 878 ;
- Convention de subvention accordée à la ville de Mulhouse pour la mise en accessibilité de la ligne 12 (30) en 2007 : 145 000€ ;
- Matériel roulant du réseau de transport urbain : 131 bus ; 22 rames de tramway et 12 véhicules de tram-train ;
- Matériel roulant accessible : 50% de bus et 100 % des véhicules tramway et tram-train

La mise en accessibilité des arrêts de bus est à la charge des communes dans le cadre de leurs travaux de voirie. La communauté d'agglomération verse une subvention de 2 000€ par arrêt rendu accessible.

B. Etat d'avancement :

- Les véhicules de tramway et de tram-train sont accessibles à 100% : plancher bas, palette, espace réservé au niveau des doubles portes ;
- La flotte est de 131 bus : 65 sont équipés de palette soit 24 articulés et 48 standard représentant 50% du matériel roulant ;
- Tous les véhicules disposent d'annonces sonores et visuelles ;
- Le personnel est formé pour l'usage de la palette et les contrôles sont réguliers ;
- 215 arrêts de bus sont accessibles soit 15% du réseau, dont 78 réalisations de janvier 2013 à mai 2014 ;
- en septembre 2013, la ligne 17 a été ouverte aux PMR ainsi que la ligne 4 (tram-bus) dont tous les 31 arrêts entre Châtaignier et Sainte Barbe sont désormais accessibles ;
- Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : 79 153 en 2013 contre 77 174 en 2012 soit une augmentation de 3% ;
- Montant des subventions accordées aux communes entre 2007 et 2013 : 200 000€ dont 42 000 € en 2013

C. Perspectives 2014 et 2015

- Le nouveau terminus « Jonquilles » à Illzach sera ouvert en juillet 2014 ;
- 66 arrêts de bus sont programmés pour être mis en accessibilité par les communes entre 2014 et 2015 ;
- Etude de l'ouverture de nouvelles lignes comme la 12 par exemple ;
- Achat de 7 bus en 2014 et 7 bus en 2015 ;
- Achats de 14 kits UFR en 2014 et 15 kits en 2015 : un kit UFR comprend la palette, l'espace UFR à l'intérieur du véhicule et le système d'agenouillement ;
- Le parc sera 100% accessible en 2018 (un plan d'investissement pluriel annuel a été défini).

IV. Cadre bâti – Établissement recevant du public (ERP)

1. ERP des communes membres de m2A

A. Etat d'avancement -Documents d'accessibilité

- Baldersheim possède 15 bâtiments : 14 diagnostics ont été réalisés.
- Battenheim possède 12 bâtiments : 5 diagnostics ont été réalisés.
- Berrwiller possède 8 bâtiments, 3 diagnostics ont été réalisés en régie.

- Bollwiller possède 14 bâtiments, 13 diagnostics ont été réalisés.
- Brunstatt possède 19 bâtiments, 13 ont été diagnostiqués par la SOCOTEC.
- Eschentzwiller possède 5 bâtiments : 4 diagnostics ont été réalisés.
- Feldkirch possède 10 bâtiments : 5 diagnostics ont été réalisés.
- Flaxlanden possède 6 bâtiments : 1 diagnostic a été réalisé
- Galfingue possède 11 bâtiments : 5 diagnostics ont été réalisés par DEKRA.
- Habsheim possède 16 bâtiments : 12 ont été diagnostiqués par SOCOTEC.
- Illzach possède 22 bâtiments de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie diagnostiqués par QUALICONULT. Les bâtiments de 5^{ème} catégorie n'ont pas encore été diagnostiqués.
- Kingersheim possède 23 bâtiments : 23 ont été diagnostiqués par VERITAS.
- Lutterbach possède 18 bâtiments : 4 ont été diagnostiqués en régie.
- Mulhouse possède 165 bâtiments : 134 ont été diagnostiqués en régie ;
- Pfastatt possède 18 bâtiments : 16 ont été diagnostiqués par VERITAS.
- Pulversheim possède 10 bâtiments : 6 ont été diagnostiqués en régie.
- Reiningue possède 6 bâtiments : 4 ont été diagnostiqués par B2000.
- Richwiller possède 15 bâtiments : 8 ont été diagnostiqués.
- Riedisheim possède 38 bâtiments : 14 ont été diagnostiqués par SOCOTEC et VERITAS.
- Rixheim possède 38 bâtiments : 28 ont été diagnostiqués.
- Ruelenheim possède 13 bâtiments : 8 ont été diagnostiqués par DEKRA.
- Sausheim possède 37 bâtiments : 11 ont été diagnostiqués en régie ;
- Staffelfelden possède 36 bâtiments : 9 ont été diagnostiqués en régie.
- Zillihelm possède 6 bâtiments : tous ont été diagnostiqués par B2000.
- Zimmersheim possède 5 bâtiments : aucun n'a été diagnostiqué.

Brunstatt

- Les travaux engagés depuis quelques années ont permis de lever les non-conformités de 80% des ERP, il apparaît que 2 bâtiments présentent des non-conformités importantes en matière d'accessibilité : l'école élémentaire maternelle Camille Seguin et l'Espace Saint Georges.

Les autres ERP présentent des non-conformités mineures qui seront réalisées par des travaux en propre régie dans un programme de travaux pluriannuel.

Budget 2012/2016

Cour des Arts : 1 200 000 € TTC

Ecole Camille Seguin : 50 000 € TTC

Foyer restaurant « les Tilleuls » : 20 000€ TTC

ESG : 100 000€ TTC

Flaxlanden (données 2012)

- La salle des sports et de la Culture, la place de Basket, et l'épicerie sont accessibles.

Pour la salle située 5 rue de l'école, le diagnostic est en cours de réalisation et pour le local bouliste le diagnostic est en attente.

Perspectives :

Les travaux pour rendre la Mairie accessible seront effectués en 2013.

Pour l'école élémentaire : l'accès est conforme, l'escalier non conforme sera adapté en 2013, ainsi que le stationnement. Les travaux pour créer des sanitaires adaptés seront réalisés avec la création du nouveau périscolaire.

Ecole maternelle : mise en place d'un nouveau plan inclinée en 2014

Eglise : création de 4 emplacements adaptés aux PMR en lien avec le conseil des Fabriques.

Illzach

Aménagements 2013 et budget

Maison pour Tous (MJC) et Salle des Fêtes (3 850 €)

- Abaissement des bars
- Sanitaires accessibles
- Suppression des ressauts

Halle de marché (6 000 €)

- Les accès et main courante
- Sanitaires accessibles

Ecole élémentaire 4 Saisons (4 700€)

- Sanitaires accessibles

Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Baldersheim

9 diagnostics accessibilité supplémentaires ont été réalisés en 2013, notamment sur la mairie, les 3 écoles, le presbytère et l'église, ...

Il ne reste plus que le club house du tennis à diagnostiquer.

Des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés sur le Foyer Union au 7 rue du Moulin en 2013.

Des travaux seront réalisés sur le club house du foot en 2014 ou 2015.

Saisons élémentaire Jonquilles (4 000€)

- Acquisition de mobilier adapté

Kingersheim

Le montant total prévisionnel de l'ensemble des travaux d'accéssibilité s'élève à 678000€.

Réalisation 2013

Les travaux suivants ont été réalisés :

- A l'espace éducatif du Centre, dans l'enceinte de l'école maternelle Louise Michel, en lien avec l'ergothérapeute des APF :
- Création d'un nouveau cheminement pour l'accès à la cour par le parking rue du Noyer (mise aux normes d'une nouvelle place PMR + suppression des 3 marches et cheminement menant au périscolaire (5 500 €)
 - Reprise du seuil de l'entrée arrière de l'école (allée C) qui présentait un ressaut devant une porte d'accès (en régie)
 - Création d'un sanitaire PMR en restructurant un bloc sanitaire, ses pertes en nombre d'équipements pour les autres sanitaires + mise en place d'un plan de change, lavabo réglable en hauteur électriquement, toilette adapté avec accessoires (6 200€)
- Au Centre de rencontres d'Echanges et d'Animation (CREA) : travaux d'adaptation selon diagnostic accessibilité et dossier AT :
- Mise en conformité de l'ascenseur (5 100 €)
 - Flash visuels d'alarme incendie dans les espaces où les PMR peuvent se retrouver seules (4 600€)
 - Mise en place de mains courantes dans les escaliers (7 200€)
 - Création d'espaces équivalents aux Espaces d'Attente Sécurisée conformes à l'avis des commissions Accessibilité et Sécurité ERP (en régie)
 - Remplacement de la porte d'entrée principale et de 2 portes palières (salle audio et local ados) (5 600€)
 - Mise en place de diverses signalétiques et fléchages (guidage vers sanitaires et PMR, contraste visuel des contre marche, ...) (en régie)

Travaux 2013

- Ecole maternelle Chevreuils avec périscolaire

Perspectives 2014

- Tennis Club
- Locaux sportifs du Stade

Mulhouse

165 ERP propriétés de la Ville de Mulhouse sont référencés sur le ban communal :

- 111 ERP de catégorie 1 à 4 nécessitant un diagnostic obligatoire
- 54 ERP de catégorie 5 relevant d'un diagnostic facultatif

- 94 % des diagnostics obligatoires ont été réalisés, soit 105 ERP
- 54% des diagnostics facultatifs ont été réalisés, soit 29 ERP
- Les diagnostics restants seront réalisés au fur et à mesure de la programmation des travaux.

Une première analyse de ces diagnostics a montré que :

- 20 ERP sont conformes à la loi de 2005 (12%), contre 15 en 2012
- 90 ERP sont accessibles aux PMR (54%), contre 87 en 2012
- 38 ERP ont été identifiés pour des demandes de dérogations (22%) par suite à des difficultés techniques ou patrimoniales

Travaux 2013

- Livraison des nouveaux locaux du CSC Wagner en remplacement de locaux vétustes
- Réhabilitation complète avec aménagements d'accéssibilité du bâtiment attenant à la maison des associations rue Vauban
- Reprise complète de l'accueil entrée A de la Mairie
- Mise en conformité du parking des Maréchaux
- Adaptation de la maison des associations au 33 Grand Rue
- Mise en conformité des écoles maternelles Charpentier, de Loisy et Reber

Travaux en cours

- Bibliothèque des Coteaux
 - Eglise Saint Etienne
 - Salle des sports de Brustlein
 - Eglise Sainte Marie
 - Reprise de la dalle du marché au canal couvert
 - Gymnase Erbländ
 - Nouveau bâtiment pour la Police Municipale
- Sont notamment prévus les travaux suivants en 2014

- Bibliothèque de Bourtzwiller
- Eglise Saint Barthélémy
- Adaptation du service d'hygiène et santé accueillant la médecine du travail
- Théâtre de la Sinne 1^{ère} phase

Perspectives 2014

- Fin de la mise en accessibilité du CREA
- Mise en accessibilité complète de l'école maternelle Croix-Marie

Objectifs à long terme

- L'accent est mis sur l'articulation entre le PAVE et le cadre bâti : dès que la décision aura été prise de réaliser la mise en conformité d'un ERP, la réflexion sera engagée sur le cheminement depuis l'extérieur.
- Budget ERP publics : 20 000 € / an

- et des travaux dans les écoles suivantes:
 - maternelles : Brossolette, Franklin, Zuber, Les Erables, Porte du Miroir, Pranard, La Fontaine et Camus
 - élémentaires : Brossolette, Koechlin, Nordfeld, Freinet, Kleber, La Fontaine et Henri Matisse
- En outre, une réhabilitation et une extension de l'école élémentaire Cour de Lorraine est prévue avec des travaux sur l'année 2015.

Pfastatt

Diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés par le bureau Veritas. Ils sont achevés pour tous les bâtiments communaux supérieurs ou égaux à la 4^e catégorie, soit 15 bâtiments pour un coût total de travaux de mise en accessibilité estimé à 10 907.52 €.

La CCA a donné des priorités par bâtiment à traiter par les services techniques. Les premiers sites traités ont été les écoles du Fehlacker, accueillant des enfants à mobilité réduite.

Travaux 2013 et budget

- Mise aux normes et extension de la Mairie (ascenseur opérationnel) pour un montant de 1.9 M€ TTC
- Mise en conformité du foyer Saint Maurice : création d'une cage d'ascenseur pour un montant de 260 000 € TTC

Perspectives 2014

- Fin des travaux de mise aux normes et extension de la Mairie à l'automne
- Fin des travaux de mise en conformité du foyer Saint Maurice en mai 2014
- Mise en accessibilité des écoles du centre par la transformation de la rue des Ecoles en cours d'école avec accès direct au RDC de chaque bâtiment sans escaliers et modification des cheminements.

Pulversheim (données 2012)

- Diagnostics des ERP de catégorie 1 à 4 avec la méthodologie Ville de Mulhouse sauf pour le complexe sportif qui sera en travaux en 2012.
- Perspectives
- Les travaux d'accessibilité de l'école maternelle et de la salle des sports sont prévus pour 2013 et début 2014.
- La mairie et l'école primaire sont programmées en 2014-2015.

Reiningue

Diagnostic

- Le diagnostic a été réalisé par B2000 en 2009/ 2010 pour une estimation totale de travaux de mise en accessibilité de 78 861 € :
- école - type R-4^{ème} catégorie - effectif 250 pers. estimation : 17 443
 - église - 3^{ème} catégorie : estimation : 12 384 €
 - mairie - type PE-5^{ème} catégorie : estimation : 22 952 €
 - Halle des sports - type X-4^{ème} cat - effectif 200pers. estimation : 23 411 €
- Reste à diagnostiquer les tribunes et vestiaires du stade - type PA-4^{ème} catégorie - effectif 300 personnes

Travaux 2013

Extension de la salle du foyer sur 2 ans avec un problème avec le monte charge au niveau de la sous commission départementale d'accessibilité.

Perspectives 2014

Mise en conformité de l'école primaire avec création d'un ascenseur (coût de la conformité 111 000 € HT) dans le cadre d'une opération d'ensemble du complexe scolaire qui sera redéfinie.

Richwiller

Travaux réalisés

- Mise aux normes de l'accès à l'école Amélie 2
- Perspectives

- Mise aux normes de la salle des fêtes qui sera compliquée
- Mise aux normes d'église du quartier Amélie 2 qui sera compliquée
- Mise aux normes de l'accès au bureau de Poste

Riedisheim

Pour les bâtiments ERP diagnostiqués, le montant total prévisionnel des travaux de mise en accessibilité s'élève à 684 800 €.

Travaux 2013

- La Grange
- L'arrondie
- Ecole élémentaire Lyautey II

Perspectives 2014

- Ancienne école de Musique
- Mairie
- Ecole élémentaire Bartholdi I

Rixheim

Diagnostic

La Ville de Rixheim dispose de 14 établissements recevant du public du 1^{er} groupe et de 24 du 2^{ème} groupe, soit un total de 38 ERP. Le diagnostic accessibilité a été réalisé dans 13 établissements du 1^{er} groupe et dans 15 établissements du 2^{ème} groupe.

Sur les 38 ERP, 33 sont accessibles.

Programmation 2014

- Modification de la rampe d'accès de l'école maternelle centre (40 000€)
- Modification de la rampe d'accès de la sortie vers la cour de l'école maternelle du centre (5 000€)
- Création d'une rampe d'accès au bâtiment B de l'école primaire du centre (5 000€)
- Modification de l'ascenseur de l'hôtel de ville (40 000€)
- Divers travaux de mise en conformité :
 - aménagement de WC pour PMR dans plusieurs bâtiments ;
 - travaux sur les escaliers dans divers bâtiments (bande d'alerte, contrastes, nez de marche) ;
 - amélioration de la signalétique.

Rueilshausen

Diagnostic

Les bâtiments concernés par le diagnostic sont les suivants, pour un coût global de travaux de mise en accessibilité estimé à 111 970 € HT :

- Mairie
- Complexe Sportif « Edmond VOGT »
- Ecole Maternelle « Arc-en-ciel »
- Eglise « St Nicolas »
- Restaurant Communal « Auberge du Chêne »
- Ecole Primaire « Clef des Champs »
- Maison des Associations
- Local « Le Bruat » bureau de vote n°2
- Chapelle Notre Dame du Chêne

Travaux 2013

- Fin de l'Auberge du Chêne
- Mairie en plusieurs tranches

Sausheim

La commune de Sausheim dispose de 37 établissements communaux (ou intercommunaux) recevant du public. L'ensemble des diagnostics est réalisé en régie avec l'outil d'évaluation de la Ville de Mulhouse.

Diagnostics et chiffrage réalisés :

- Espace Culturel Dollfus & Noack, coût des travaux à réaliser : 54 301€
- Complexe sportif Roger Hassenforder (COSEC), coût des travaux à réaliser : 70504€
- Ecole maternelle du Sud, coût des travaux à réaliser : 153 267€
- Eglise Saint - Laurent, coût des travaux à réaliser : 162 716€
- EHPAD du Quatelbach, coût des travaux à réaliser : 33 390€
- ACL
- Salle de Gymnastique
- Ecole élémentaire du Nord
- Maison bleue (périscolaire)
- Mairie annexe
- Crèche halte-garderie (catégorie 5)
- Locaux associatifs : diagnostic réalisé en 2013

Travaux 2013

- Mise aux normes de l'ACL
- Perspectives

- Travaux de mise aux normes de la mairie annexe en 2015
- Réalisation des diagnostics des bâtiments de la 5^{ème} catégorie

Staffelfelden

Diagnostic

Neuf diagnostics réalisés en régie dont 7 en 2013 : Mairie, La Galerie, la salle des ports, les 4 écoles, les ateliers et la caserne.

Travaux 2012/2013

Les travaux de la Mairie sont terminés.

Perspectives 2014

Le diagnostic des établissements de 5^{ème} catégorie est prévu au premier semestre 2014.

Zillisheim

Diagnostic

Le diagnostic des ERP a été réalisé par B2000 en 2009 pour une estimation totale de travaux de mise en accessibilité de 203 300 € HT :

- Mairie
- Eglise
- Maternelle
- Primaire
- Salle polyvalente
- Salle Saint Laurent

Perspectives 2014

Aménagement de parking de l'Espace Saint Laurent.

Zimmersheim

Travaux

- Mise aux normes de la Mairie (1 ascenseur)
- Mise aux normes de l'Eglise (1 ascenseur)

2. ERP de m2A

La programmation de la mise en accessibilité des bâtiments communautaires (équipements nautiques et sites périscolaires en grande majorité) est en cours (service architecture communautaire et pôle éducation et enfance). Cependant, ces équipements étant pour la plupart récents, ils sont globalement accessibles.

A. Équipements périscolaires et petite enfance

Ont été diagnostiqués pour le moment les établissements situés sur le territoire de la Ville de Mulhouse avec les résultats ci-après :

- 9 multi-accueils et 15 périscolaires sont accessibles aux personnes présentant une déficience motrice
- 19 périscolaires seront rendus conformes d'ici 2015

Les structures petite enfance sont déjà accessibles pour la grande majorité. De plus, ces structures étant relativement récentes ou ayant fait l'objet de travaux récemment, seuls des travaux de mise en conformité par rapport au handicap visuel seront nécessaires.

B. Autres équipements

Nombre autres ERP : 33

Dont diagnostiqués : 10 (30 %)

Les diagnostics restants seront programmés au fur et à mesure de la programmation des travaux sur ces équipements sportifs ou culturels.

Une première analyse a montré que sur ces 33 bâtiments, 26 sont accessibles aux personnes présentant une déficience motrice et 10 sont accessibles quelle que soit la déficience, et donc conformes à la loi 2005.

Travaux 2013 :

- Auberge de jeunesse
- Bureau du service communautaire au Grand Rex avenue de Colmar
- Piscine des Jonquilles

Travaux programmés en 2014/2015 :

- Espace Cluster du Technopôle
- Patinoire
- Construction d'une nouvelle base de canoë-kayak à Riedisheim

V. Cadre bâti – Logements

A. État d'avancement – Documents d'accessibilité

m2A a inscrit dans son PLH 2012-2017, une action sur « l'organisation d'un système de recensement de l'offre de logement accessible ». Dans un premier temps (à partir de 2012), la communauté d'agglomération a inciter les bailleurs à organiser le diagnostic de leur parc avec le soutien financier du CG 68.

Ce diagnostic leur permettra de définir des immeubles nécessitant des travaux d'adaptation qui seront déductibles de la taxe foncière. (Expérimentation faite par le bailleur Habitat de Haute Alsace).

m2A a sollicité en 2012 l'AREAL, l'organisme qui gère le fichier partagé de la demande de logements sociaux (numéro unique), pour mener une réflexion sur le fléchage de l'offre accessible.

Pour le parc privé, il reste à définir une méthodologie adaptée, en lien avec les communes, les principaux bailleurs et les syndics de copropriétés, ...

B. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Parc social

Le groupe de travail créé à l'initiative de m2A et repris par l'AREAL sur tout le territoire alsacien a été créé et s'est réuni plusieurs fois en 2013. Son objectif était d'élaborer un cahier des charges commun pour réaliser les diagnostics accessibilité. Un autre objectif était de constituer une base de données de logements accessibles pour que l'AREAL, dans le cadre du fichier partagé de la demande, puisse veiller au rapprochement entre offre et demande. Un cahier des charges commun a été coproduit entre l'AREAL, les bailleurs volontaires et les collectivités locales qui cofinancent le diagnostic.

La consultation a été lancée début 2014 sous forme d'un marché groupé entre les bailleurs afin de réaliser des économies d'échelle mais aussi d'avoir un prestataire unique, donc des résultats parfaitement comparables, sur tout le territoire alsacien.

L'objet de la mission est :

- identification des groupes d'immeubles accessibles ou accessibles avec travaux
- détermination des travaux nécessaires
- création d'une base de données logements

Le prestataire retenu A₂C a débuté sa mission fin août. Les premiers résultats, à savoir les diagnostics (analyse fonctionnelle des sites, identification des obstacles et indicateur d'accessibilité avant travaux) sont attendus pour fin 2014.

Parc privé

Dans le cadre du PIG Habiter Mieux - volet autonomie de m2A, les propriétaires peuvent toucher des subventions de l'ANAH pour des travaux d'adaptabilité des logements, qu'ils soient propriétaires occupants (sous condition de ressources) ou propriétaires bailleurs (sous condition de conventionnement des loyers).

- 30 adaptations de logements par an sont aisés par ce dispositif.

VI. Thématisques et actions en matière de sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...

A. Au niveau de m2A

Nouvelle technologie

m2A, en partenariat avec la Ville de Mulhouse, est l'un des 15 territoires retenus (sur 49 dossiers initiaux) dans le cadre d'un appel à projet « ville numérique » lancé par l'Etat en 2012.

L'objectif principal de ce projet consiste à utiliser les technologies NFC (Near Field Communication) pour aider les personnes à mobilité réduite ou mal voyantes à mieux se positionner au niveau des espaces urbains.

Dans ce cadre, il a été développé fin 2012 le site web « Ville Access » www.ville-access.fr.

Ce site permet d'établir des diagnostics d'accessibilité d'ERP et il est ouvert à toutes structures professionnelles (publiques ou privées).

Fin 2013, une version 2 a intégré les diagnostics de voirie urbaine.

En 2014, en concertation avec les associations, sa version 3 devrait offrir la possibilité d'intégrer des parcours urbains définis par des usagers en situation de handicaps et

- utilisateurs de Smartphones ou de tablettes (validation de points GPS, tag de cibles NFC).

Ressources Humaines

Une convention pluriannuelle avec le FIPHFP

Faisant suite à la signature de la charte pour la promotion de l'égalité des chances et la prévention des discriminations signée le 21 mai 2010 par Mulhouse et m2A, le service des ressources humaines s'est engagé dans une démarche diagnostic en vue de la signature avec le FIPHFP (Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur 3 ans. La signature a eu lieu au centre de réadaptation Albert Camus le 22 novembre 2013.

Cette convention permettra de :

- renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique du handicap mise en place par l'employeur, déclinant des objectifs et des actions en matière d'accueil, de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- garantir le financement de sa politique d'emploi des personnes handicapées sur une durée de 3 ans
- accompagner l'employeur public dans l'atteinte de son obligation légale de 6%.

Taux d'emploi des personnes handicapées

- Ville de Mulhouse : en 2013 le taux d'emploi de PH est de 5,69%, soit 90 personnes sur un effectif de 1 583 agents (5,77% en 2012 et 4,97% en 2011)
- m2A : en 2013 le taux d'emploi de PH est de 4,72%, soit 72 personnes sur un effectif de 1 524 agents (4,40% en 2012)

Entreprises et services d'aide par le travail (ESAT)

La collectivité peut faire appel de manière privilégiée aux entreprises et service d'aide par le travail (ESAT) en vertu de l'article 15 du code des marchés publics.

La mise en œuvre de cette disposition comporte encore des marges de progrès. Une démarche est en cours au sein de la collectivité.

L'accueil des stagiaires en situation de handicap

En 2013, 6 stagiaires ont été accueillis au sein des 2 collectivités (5 centre de réadaptation et 1 pôle emploi).

Sport et jeunesse

Le pôle Sport et Jeunesse de la ville mène régulièrement des actions de sensibilisation (découverte de sports handi, semaine sur le thème du handicap dans les accueils de loisir, ...) et accueille des enfants en situation de handicap dans les différentes animations notamment dans les centres aérés pendant les vacances d'été (Planète

Aventure).15 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans le cadre des animations d'été 2013.

B. A l'échelle des communes

Ville de Mulhouse

Urbanisme réglementaire

Collaboration avec la CCI

- Permanence hebdomadaire le lundi après midi à l'attention tous les commerçants ou restaurateurs de Mulhouse et des environs (60 RDV en 2013) ;
- 4 conférences en lien avec la CCI dans tout le sud du département ;
- Retour très positif tant de la part des commerçants que de la CCI l'objectif étant de proposer des réponses concrètes.

Action vers les commerçants de la rue de Bâle (mai 2013)

- Suite à une interrogation collective, une réunion d'information s'est tenue en mai 2013 avec les commerçants et restaurateurs du secteur Bâle/Norfeld. Plusieurs dossiers de mise en accessibilité avec demande de dérogation ont été déposés suite à cette réunion.

Intervention à l'Assemblée générale des dentistes (mars 2013)

- Retour très positif
- De nombreux contacts ont été pris soit par des praticiens en activité mais aussi par des personnes qui souhaitent s'installer.
- Intervention similaire à destination des médecins en 2014

Commission Communale d'accessibilité

La Commission Communale d'Accessibilité de Mulhouse créée en 1995 est compétente pour les visites de réception et l'instruction des dossiers d'autorisation prévus à l'article L.111-8 du code de la Construction et de l'Habitation des Etablissements Recevant du Public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie.

- Etude des dossiers : 179 dossiers instruits pour l'année 2013 (dont 3 avis défavorables)
- Visite de réception : 2 visites de réception

Sous-commission départementale d'accessibilité

Les études de dossiers et visites de réception des ERP de 1^{ère} catégorie ainsi que les demandes de dérogations relèvent de la compétence de la sous-commission départementale d'accessibilité.
75 dossiers (publics et privés) ont été étudiés par la Ville puis transmis à la sous-commission départementale d'accessibilité.
A noter que la moitié de ces dossiers concernait des demandes de dérogations et sur

les 37 demandes présentées, 33 ont obtenu un avis favorable.

Manifestations

Le salon HandiVie

L'édition 2013, baptisée HandiMouv' s'est déroulée le 22 mai avec pour thématique l'accès aux sports et aux loisirs. La manifestation a été un beau succès et a renforcé le lien entre une quarantaine de partenaires associatifs et du monde de l'entreprise (dont Orange). L'ensemble de la manifestation est visible durant 1 an sur le site de la Ville de Mulhouse www.68live.tv

Le mois du cerveau

Le mois du cerveau est devenu une des thématiques du contrat local de santé mentale signé par la Ville de Mulhouse avec l'Agence Régionale de Santé et qui réunit TOUS les acteurs concernés par ces questions.
Le mois du cerveau est une manifestation unique en France. Son but est d'informer, de sensibiliser la population alsacienne afin de lutter contre de nombreux préjugés, et surtout à amener les personnes concernées à sortir de l'isolement en rejoignant les associations...

Le mois du cerveau est organisé chaque année au printemps en collaboration avec l'association UNAFAM-Aurore 68.
En 2013, trois conférences ont été filmées et sont à visionner sur le site de la Ville de Mulhouse www.68live.tv.

En outre, 2 projets du collectif sont en cours de réalisation :

- en partenariat avec l'Education nationale, un projet de sensibilisation des jeunes et des équipes enseignantes d'une quinzaine de lycée
- une plaquette d'information sur les associations pouvant être ressources pour les malades et les familles dans le cadre d'une campagne s'appuyant sur les pharmaciens et les professionnels de santé. Elle sera lancée officiellement lors du mois du cerveau 2014.
- Ciné Ma Différence : ce projet soutenu par la Ville et porté par l'association Pa-pillons Blancs en lien avec le cinéma Bel Air donne la priorité pour certains films et certaines séances ouvertes à tous les publics à des personnes ayant des troubles du comportement.

L'accessibilité des manifestations

En 2009, la Ville de Mulhouse a réalisé un guide des bonnes pratiques à destination des organisateurs de manifestations.

L'accessibilité pour tous de ces manifestations fait l'objet d'une nouvelle réflexion depuis octobre 2013 en impliquant l'ensemble des services concernés. La démarche aboutira sur des propositions concrètes d'ici juin 2014.

Ville de Sausheim

Organisation en mairie d'une réunion information et de sensibilisation pour les artisans commerçant de la commune en lien avec la CCI et la m2A/Ville de Mulhouse.

C. Institutions et partenaires

Les Rencontres du Musée Electropolis : « Handicap et Patrimoine naturel et culturel »

La 4^{ème} édition de cette manifestation annuelle a fait le plein de participants le 20 septembre 2013 et pour la 1^{ère} fois, cette année a pu être suivie en direct par les internautes. Le film est toujours visible sur le site du musée www.electropolis.edf.com

La Cité de l'Automobile

Avec le soutien de la Fondation Orange, la Fondation Culturespaces a lancé fin 2013 le projet « Patrimoines en famille » une nouvelle initiative nationale en faveur de l'accessibilité à la culture et au patrimoine pour les enfants et les adultes.

Il s'agit de favoriser la venue en famille et fratries d'enfants autistes dans le cadre de visites gratuites adaptées et grâce à des outils pédagogiques construits sur mesure.

Musées

Le projet de sensibilisation l'ensemble du personnel (une centaine d'agents) des musées du réseau Musée Sud Alsace aux différents types de handicap a pris forme en 2013 et est en cours de réalisation avec la DRAC Alsace. Des dossiers ont été déposés auprès de deux fondations.

VII. Gouvernance, coordination, conseil et expertise

A. Comité d'experts

Composition

Un groupe réduit (3 à 5 personnes) d'experts reconnus, issus des associations de personnes handicapées et capable de représenter tous les handicaps avec l'appui de :

- des référents accessibilité du service urbanisme de la Ville de Mulhouse,
- selon les dossiers, du référent accessibilité du service voirie de la Ville de Mulhouse et des techniciens du service architecture.

Concerne

Toutes les communes de m2A, quelle que soit leur taille, qui auront signé une convention de délégation avec m2A.

La commune qui présentera un dossier sera représentée via son maire, ou son élu accessibilité et accompagné éventuellement de son référent technique accessibilité.

Contenu

Les communes pourront présenter à cette commission d'experts l'ensemble de leurs dossiers (permis, autorisation de travaux, dérogation, ...) concernant la mise en accessibilité des bâtiments ERP communaux ou communautaires (hors bâtiments neufs) ; ainsi que la mise en accessibilité des voiries communales.

Le rôle de ce comité, sera de :

- vérifier la recevabilité du dossier ;
- travailler sur sa formalisation le cas échéant ;
- apporter des conseils techniques ;
- proposer des pistes de réflexion ;
- apporter aux communes un soutien technique lors des réunions de la sous-commission départementale d'accessibilité.

B. Extranet de la CIA (commission intercommunale d'accessibilité)

Ce site extranet spécifique pour l'accessibilité a été créé par le service communautaire de la DSI. Il est accessible depuis le site internet de m2A et ouvert à l'ensemble des membres de la CIA.

Cet extranet, sous forme de plateforme collaborative Share point, comporte deux parts :

1. Résultat de diagnostic : les communes et services m2A (transport et habitat) chargeront directement et simplement les documents (PDF ou autre format) qu'elles ont en leur possession.
2. Echange de bonnes pratiques : lieu de discussion et d'échange entre les membres.

VIII. Conclusion : avis des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) sur le rapport annuel

Ce rapport 2013 a été présenté aux membres de la CIA le 18 juin dernier.

Globalement peu d'observations sur le rapport pour la voirie et les établissements recevant du public, mais il existe de gros soucis d'avancement dans la mise en accessibilité des arrêts de bus par les communes.

Par contre, dans leur ensemble, les associations et les institutionnels trouvent les réunions de la CIA trop formelles et souhaitent les transformer en lieu d'échange et d'informations : réunions « bonnes pratiques » sur des thématiques particulières (mises aux normes des écoles, des arrêts de bus, ...).

Le comité d'expert créé par m2A devrait aussi être davantage sollicité.

Au niveau des transports, il existe un souci de définition entre les associations et les services de m2A sur la notion de « ligne accessible ». Pour les associations une ligne est accessible lorsque 100% des arrêts ont été rendus accessibles et le service transport ouvre la ligne aux personnes à mobilité réduite (PMR) quand 50% des arrêts ont été rendus accessibles, avec une explication par pictogramme, mais sans utiliser le terme de ligne accessible.

Un travail pourrait faire progresser ce dossier de mise en accessibilité des arrêts de bus : ce serait un travail de terrain avec le service transport, SOLEA, les associations de personnes handicapées et toutes les communes d'une même ligne de bus ou partie de ligne de bus.